

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1009

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Domaine

Public

DP

1009

J.A. 1000 Lausanne 1
27 septembre 1990

Hebdomadaire romand
Vingt-septième année

Se causer et parler vrai

Vous souvenez-vous de *L'Avventura*, ce film vieux (?) de trente ans, par lequel Michelangelo Antonioni abordait le thème de l'incommunicabilité, repris tant de fois depuis lors. Le cinéaste observait cette grave difficulté de vivre avec les autres dans les relations entre les personnes. Quand ces dernières jouent un rôle sur la scène politique, le problème prend une dimension qui dépasse évidemment celle de la psychologie individuelle; il se pose en termes de fonctionnement de la société. Exactement ce qui se passe en Suisse.

Nous constatons en effet, dans notre démocratie à l'helvétique qui vit — malgré tout — de consensus, une difficulté croissante à se parler en vue de déterminer un terrain d'entente. Lieux de concertation par excellence, les entretiens qu'ont périodiquement les quatre partis gouvernementaux demeurent certes des rencontres empreintes d'une parfaite civilité, mais où les partenaires prennent des engagements qu'ils ne se sentent

manifestement pas obligés de respecter ensuite — comme on l'a vu avec le non suivi en matière de finances fédérales ou de protection de l'environnement.

Dans la plupart des cantons et dans les grandes villes, le même phénomène se reproduit, encore aggravé par l'absence de contacts institutionnalisés entre les partis. Les exécutifs peinent en raison de leur composition politique sensiblement plus large que celle de leur base parlementaire; cette différence de géométrie ne serait pas dangereuse — encore moins à la limite paralysante — si les partis représentés à l'exécutif ne souffraient pas d'une incapacité d'échanger, digne des films d'Antonioni. Et quand ils se parlent, c'est par presse interposée! Seule consolation: le manque actuel de communication directe tient moins à une incapacité fondamentale de dialoguer qu'à des causes formelles, telle la non-identité fréquente entre les personnes réellement influen-

YJ

(Suite de l'édito page 2)

Fragiles victoires

(jd) Certes le peuple suisse n'est pas allé jusqu'à renoncer à l'énergie nucléaire. En termes syndicaux on parlerait de préservation des acquis. Mais simultanément il paralyse pour une décennie tous les projets des producteurs d'électricité. Tous? Il faudra rester très attentif aux tentatives de rénovation et d'augmentation de puissance des centrales nucléaires existantes.

Cette décennie qu'on a qualifiée de pause de réflexion, on espère bien qu'elle sera marquée par l'action. Car la réflexion seule ne résout pas les problèmes énergétiques. C'est maintenant de réalisations dont nous avons besoin. A cet effet le souverain a très largement approuvé les nouvelles compétences de la Confédération. Des compétences à vrai dire bien limitées, réduites qu'elles ont été par le parlement. Des compétences qui demandent encore des concrétisations législatives, donc l'aval des parlementaires. Limiteront-ils à nouveau l'action de la Confédération?

La lutte pour une politique énergétique qui garantisse à la fois plus d'autonomie dans notre approvisionnement, une moins grande dépendance à l'égard d'installations de production centralisées et un plus grand respect de l'environnement ne se réduit pas à la scène fédérale. C'est le propre de notre système décentralisé et de la large répartition des compétences qu'il établit, de permettre une action à tous les niveaux, cantonal, communal et des sociétés distributrices.

C'est à tous ces niveaux que se décidera l'issue de la décennie qui débute: ou nous mettons en place le scénario «économie-énergies renouvelables» ou les sociétés distributrices font le gros dos, accroissent leurs importations et les autorités temporisent. Et nous nous retrouverons en l'an 2000 dans une situation plus mauvaise qu'aujourd'hui: une demande énergétique croissante et le refus de voir s'implanter près de chez soi centrale nucléaire et dépôt de déchets.